

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2013

L'an deux mille treize, le onze avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aveluy légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christophe BUISSET, Maire.

Assistaient à la séance tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de :

- M. Jean-Pierre BRIAULT, absent
- M. Bernard HERBET, absent.
- Mme Florence CLIQUET, absente

Le Conseil Municipal a désigné Mme Véronique BON PEREIRA pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et cède la parole au 1^{er} Adjoint M. Dominique MILLE pour aborder les points concernant le vote des comptes administratifs, comptes de gestion 2012 et budget primitifs 2013

Compte administratif et compte de gestion 2012 du budget principal

Section de fonctionnement

Dépenses réalisées : 200 036.42 €

Recettes réalisées : 274 681.30 €

Soit un excédent de fonctionnement 2012 de 74 644.08 €

Section d'investissement

Dépenses réalisées : 329 203.74 €

Recettes réalisées : 192 764.94 €

Soit un déficit d'investissement 2012 de 136 438.88 €

Le compte administratif du budget principal a été adopté à l'unanimité. (M. le Maire ne prenant pas part au vote).

Compte de gestion 2012 du budget principal

Le compte de gestion du budget principal dressé par le Receveur Municipal identique au compte administratif 2012 est adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats du budget principal

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2011	VIREMENT A LA SECT. INV.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2012	RESTES A REALISER 2012	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DU RESULTAT
INVEST.	50 221,76 €		-160 208.24€	71 407,69 €	-56 399,69 €	- 166 386,17€
				15 008,00 €		
FONCT.	192 764,94 €		74 644.88€			267 409,82€

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2012	267 409,82 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	166 386,17 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	101 023.65 €
Total affecté au C/1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2012	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget primitif 2013 :

M. Dominique MILLE 1^{er} Adjoint procède ensuite à la lecture des propositions du budget primitif 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget primitif 2013 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement prévues : 375 417.00 €

Dépenses et recettes d'investissement prévues : 232 041.69 €

Vote des taux d'imposition 2013 :

M. Dominique MILLE présente à l'Assemblée l'état 1259 relatif au vote des différents taux d'imposition communaux pour l'année 2013. Il s'en suit un débat autour de la fiscalité locale et le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer une faible majoration de 1% de l'ensemble des 3 taux au regard du taux de 2 % de l'inflation des prix pour 2012 . Ceux-ci sont donc fixés ainsi pour l'année 2013 :

Taxe d'habitation : 10,77 %

Taxe sur les propriétés bâties : 16,10 %

Taxe sur les propriétés non bâties : 26,14 %

assurant un produit fiscal total de 97 171 euros

Au titre des questions diverses et du droit d'initiative :

- Monsieur le Maire fait part d'une discussion qu'il a eue avec Mme la Directrice de l'école. Celle-ci lui signale un sur effectif à la rentrée 2013 surtout en ce qui concerne les élèves de petites sections. M. le Maire propose trois solutions :
La 1^{ère} est de trouver un accord avec la Ville d'Albert qui possède une surcapacité à accueillir les élèves, mais l'idée peut se révéler dangereuse pour le devenir de l'école d'Aveluy.
La 2^{ème} solution consisterait à créer un regroupement pédagogique avec les communes d'Ovillers la Boisselle, Contalmaison, Mesnil-Martinsart et Authuille.
Enfin la dernière proposition est de donner la priorité exclusive aux enfants d'Aveluy et ainsi refuser tous les enfants venant de l'extérieur.
M. le Maire précise que le débat actuel n'est qu'une information au Conseil Municipal et en aucun cas il s'agit de prendre une décision. Il a demandé à la Directrice d'école de convoquer un conseil d'école avec la présence de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale si possible puis la commission « Jeunesse, Vie et Education » se réunira et enfin le Conseil Municipal prendra la décision la mieux adaptée.
- M. le Maire propose, pour la fête communale, de remplacer le thème des années 80 par une ambiance mexicaine car il semble très difficile de trouver une animation disponible.

- Monsieur le Maire fait part d'un colloque à Paris pour les paysages de guerre. Mme Véronique BON-PEREIRA signale qu'une personne de l'Office du Tourisme y participera.
- Monsieur Dominique MILLE signale que le coussin Berlinois de la rue du Bois est toujours endommagé. Monsieur Pascal LEFEBVRE répond que des devis pour la réparation sont en cours.
- Monsieur Thierry CRAMPON signale qu'il a participé à une réunion de préparation du Marathon avec Monsieur Didier FOLLET. Cette manifestation sera désormais appelée « le Maratrail ». Les dons récoltés seront affectés à l'achat d'un véhicule pour une fille qui a une maladie de peau. Au cours de cette réunion, les organisateurs ont émis l'hypothèse d'utiliser le terrain de football comme parking, Monsieur le Maire a répondu qu'il y était opposé.
- Monsieur Thierry CRAMPON rappelle que la traditionnelle préparation des brins de muguet aura lieu le 30 avril à 20 h 00 à la Mairie pour la distribution le 1^{er} mai à partir de 10 h 00.
- Madame Catherine COUROUBLE signale que lors de la dernière réunion du Conseil communautaire, il a été rappelé que seules, 5 communes ont sollicité l'achat de radars pédagogiques. D'autre part, elle signale qu'une législation sur l'utilisation des compteurs d'eau est en place depuis le 1^{er} juillet 2012 et demande où en est la situation de M. René FIERS. Monsieur le Maire répond que la commune n'a pas envisagé d'acquérir de radar pédagogique et qu'en ce qui concerne le compteur d'eau de M. Fiers, celui-ci est toujours entre les mains de la société Véolia qui procède à un contrôle de fonctionnement.
- Monsieur Jérôme BRACKE fait remarquer que les 30 km/h ne sont pas respectés rue du Vélodrome. Monsieur le Maire répond qu'il va faire intervenir les gendarmes.
- Monsieur Didier FOLLET précise qu'il y a un écoulement d'eau sur le chemin le long du champ de maïs et demande si un budget pour aplanir le terrain est prévu. Monsieur le Maire répond qu'il souhaite que Monsieur Yves LECOINTE, responsable technique de la Ville d'Albert se rende sur place pour venir voir la situation.
- Monsieur Pascal LEFEBVRE demande s'il est autorisé de pomper de l'eau dans la rivière de l'Ancre comme il a pu le constater récemment. Monsieur le Maire répond que c'est formellement interdit et fortement répréhensible par la Police de l'eau.
- Monsieur Pascal LEFEBVRE rend compte des visites de la Commission « Urbanisme et travaux »
 - *Logement communal rue Perdu* : début d'humidité dans l'escalier et dans la salle de bain
 - *Logement communal rue de l'église* : Beaucoup d'humidité dans chaque pièce, les travaux effectués ont fait pire que mieux, les membres de la commission pensent qu'il y a eu un manque de chauffage et un problème de jointement au niveau des murs extérieurs. Des gros travaux sont à envisager.

- *Cimetière* : les membres de la commission ont déterminé l'emplacement du jardin du souvenir. A la place du dépotoir du bac à déchets verts qui sera remplacé par un bac amovible, il est envisagé de faire un emplacement de parking réservé aux personnes âgées.
- *Bâtiment communal* : mettre en place un système électrique pour ouvrir le volet extérieur. Voir pour remplacer les tôles plastiques cassées. Des devis vont être demandés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50.